

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2020

Volet sportif

Volet : Support au développement sportif

Objectif :

Soutenir financièrement le développement des athlètes de Repentigny qui excellent dans leur discipline.

Événements admissibles :

- Stage de perfectionnement et camp d'entraînement recommandé par la fédération régissant la discipline (*cette fédération doit être reconnue par Sports Québec*).
- Compétition nationale et internationale (*l'athlète doit avoir été préalablement sélectionné sur la scène provinciale ou nationale*).

Clientèle visée :

- Athlètes en sport individuel
- Athlètes en sport collectif

Critères d'admissibilité :

- Être résident de Repentigny au 31 décembre de l'année de référence.
(*Une preuve de résidence devra être remise avec ce formulaire, ex. : compte de taxes ou bail ou compte d'électricité ou permis de conduire du candidat. À défaut d'être au nom du candidat le document requis peut être au nom du parent avec lequel l'enfant demeure*).
- Être âgé de 30 ans ou moins au moment du dépôt de la demande.
- Évoluer dans une discipline reconnue par Sports Québec.
- Être membre de sa fédération; (***Une preuve écrite de la fédération confirmant votre participation, soit : à un stage de perfectionnement, à un camp d'entraînement ou à une compétition, est requise.***)
- Seuls les formulaires dûment remplis EN LIGNE seront retenus. L'inscription en ligne a pour but de faciliter l'adhésion et le traitement des dossiers soumis.
- Respecter les espaces alloués pour compléter le formulaire.
- Présenter le projet au moins 1 mois avant l'événement. Le projet soumis devra être réalisé dans un délai de 12 mois suivant la demande.

***Les demandes incomplètes et les projets déjà réalisés ne sont pas admissibles*.**

Montant octroyé : (méthode de calcul)

Pour établir le montant du soutien financier, nous avons établi des normes de référence en lien avec le niveau de la compétition ou du stage de perfectionnement ou du camp d'entraînement.

Tableau de référence :

NIVEAU	COMPÉTITION, STAGE ET CAMP
Provincial	200 \$ par joueur / maximum 600 \$ ¹ pour une équipe
National	350 \$ par joueur / maximum 1 050 \$ ² pour une équipe
International	500 \$ par joueur / maximum 1 500 \$ ³ pour une équipe

1 Un montant maximum de 600 \$ sera réparti entre les joueurs d'une même équipe.

2 Un montant maximum de 1 050 \$ sera réparti entre les joueurs d'une même équipe.

3 Un montant maximum de 1 500 \$ sera réparti entre les joueurs d'une même équipe.

Informations complémentaires :

- La période de référence est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.
- L'athlète ou l'équipe ne peut recevoir plus d'une aide financière par année civile.
- Pour tous les événements à moins de 100 km de la ville de Repentigny, la demande n'est pas admissible. Dans le cas de situations particulières justifiant des frais spéciaux, Excellence Repentigny peut accepter certaines demandes.
- Un athlète peut soumettre un dossier, une fois par année, jusqu'à un maximum de trois fois dans chacun des niveaux provincial et national. Au niveau international, le nombre de demande est illimitée et doit être soumis une fois l'an.
- Les décisions du conseil d'administration d'Excellence Repentigny sont finales et sans appel.

Conditions pour l'obtention de l'aide financière:

- Pour chacune des demandes acceptées, l'athlète s'engage à remettre deux fichiers distincts comprenant une photo numérique haute résolution (300 ppp et minimum 2 Mo) ainsi qu'un court rapport de sa participation à l'événement auquel il a participé. Cette photo doit être libre de tout droit sur sa diffusion.
- L'athlète s'engage à être présent pour une remise officielle au cours de laquelle il y aura une prise de photo de la remise de l'aide financière.
- L'athlète qui le désire pourra s'exprimer sur son expérience vécue lors de la réalisation de son projet.